

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02386

Numéro SIREN : 894 736 826

Nom ou dénomination : A.R. TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2024 sous le numéro de dépôt 1351

1351.

2022

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	22/02/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL A. R. TRANSPORTS					
SIRET	8	9	4	7	3 6 8 2 6 0 0 0 1 3
Mél :					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
27 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
				8	644
Bénéfice imposable à 15 %		0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE (art. 223 quinquies C-1 à C-2 du CGI)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)			Date: 17-10-2021		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire: M. ROUSSEAU Germain		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 b/s-SD

72022

☐ Cocher la case si néant

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		c	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		d		Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		e		f	
Montant des distributions		g		h		i		j	
(a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		Total (a à h)	
1 RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (voir ce cadre et joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		1		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:			
* SARL, tous les associés;		2		à titre de traitements, émoluments et indemnités		3		4	
* SCA, associés gérants;		3		à titre de remboursements		5		6	
* SEP et société de copropriétaires de navires,		4		à titre de frais de déplacement, de mission et de représentation,		7		8	
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités		5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		9		10	
* SARL, gérants ou coparticipants		6		à titre de remboursements forfaitaires		11		12	
* SEP et société de copropriétaires de navires,		7		à titre de remboursements forfaitaires		13		14	
* SCA, associés gérants;		8		à titre de remboursements forfaitaires		15		16	
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités		9		à titre de remboursements forfaitaires		17		18	
* SARL, gérants ou coparticipants		10		à titre de remboursements forfaitaires		19		20	
		11		à titre de remboursements forfaitaires		21		22	
		12		à titre de remboursements forfaitaires		23		24	
		13		à titre de remboursements forfaitaires		25		26	
		14		à titre de remboursements forfaitaires		27		28	
		15		à titre de remboursements forfaitaires		29		30	
		16		à titre de remboursements forfaitaires		31		32	
		17		à titre de remboursements forfaitaires		33		34	
		18		à titre de remboursements forfaitaires		35		36	
		19		à titre de remboursements forfaitaires		37		38	
		20		à titre de remboursements forfaitaires		39		40	
		21		à titre de remboursements forfaitaires		41		42	
		22		à titre de remboursements forfaitaires		43		44	
		23		à titre de remboursements forfaitaires		45		46	
		24		à titre de remboursements forfaitaires		47		48	
		25		à titre de remboursements forfaitaires		49		50	
		26		à titre de remboursements forfaitaires		51		52	
		27		à titre de remboursements forfaitaires		53		54	
		28		à titre de remboursements forfaitaires		55		56	
		29		à titre de remboursements forfaitaires		57		58	
		30		à titre de remboursements forfaitaires		59		60	
		31		à titre de remboursements forfaitaires		61		62	
		32		à titre de remboursements forfaitaires		63		64	
		33		à titre de remboursements forfaitaires		65		66	
		34		à titre de remboursements forfaitaires		67		68	
		35		à titre de remboursements forfaitaires		69		70	
		36		à titre de remboursements forfaitaires		71		72	
		37		à titre de remboursements forfaitaires		73		74	
		38		à titre de remboursements forfaitaires		75		76	
		39		à titre de remboursements forfaitaires		77		78	
		40		à titre de remboursements forfaitaires		79		80	
		41		à titre de remboursements forfaitaires		81		82	
		42		à titre de remboursements forfaitaires		83		84	
		43		à titre de remboursements forfaitaires		85		86	
		44		à titre de remboursements forfaitaires		87		88	
		45		à titre de remboursements forfaitaires		89		90	
		46		à titre de remboursements forfaitaires		91		92	
		47		à titre de remboursements forfaitaires		93		94	
		48		à titre de remboursements forfaitaires		95		96	
		49		à titre de remboursements forfaitaires		97		98	
		50		à titre de remboursements forfaitaires		99		100	

Désignation de l'entreprise		A. R. TRANSPORTS		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		27 RUE D'ALSACE		92110 CLICHY	
SIRET		8 9 4 7 3 6 8 2 6 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 0		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31 12 2021	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	29 575 030	4 051
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	29 575 048	4 051
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	3 935 070	
		Autres * (3)	072	6 203 074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	460 086	460
	Charges constatées d'avance *		092	094	
Total II		096	10 598 098	10 598	
Total général (I + II)			110	40 173 112	4 051
					36 122
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		(8 644)
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		(8 644)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	44 767	172	44 767
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		44 767	
Total général (I + II + III)			180		36 122
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	29 575
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : A. R. TRANSPORTS	
DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES	
N° 2033-A	
2022	
BILAN SIMPLIFIÉ	
N° 2033-A	
Exercice N Net Exercice N -1 Net	
ACTIF	
ACTIF IMMOBILISÉ	
Immobilitisations incorporelles	
{ Fonds commercial	
Autres	
Immobilitisations corporelles	25 524
Immobilitisations financières	
Total I	25 524
ACTIF CIRCULANT	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production
	Marchandises
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances	Clients et comptes rattachés
	{ Autres
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	460
Charges constatées d'avance	
Total II	10 598
Total général (I + II)	
36 122	
PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	(8 644)
Provisions réglementées	
Total I	(8 644)
Provisions pour risques et charges	
Total II	
Emprunts et dettes assimilées	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes	44 767
Produits constatés d'avance	
Total III	44 767
Total général (I + II + III)	
36 122	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL A. R. TRANSPORTS** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 12 2021**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }	215	214		
		217	218	3 446	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitations reçues		226		
	Autres produits		230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	3 448	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	1 438	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	6 603	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	244		
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	4 051	
	Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	1		
	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	12 092	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	(8 644)	
Produits financiers (III)		280			
Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	(8 644)	
		312	314	8 644	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345				
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	354	8 644	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	372	8 644	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À REINTÉGRER	
Libellé	Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(EN LISTE)

2022

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SARL A. R. TRANSPORTS				Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	29 575 464	466	29 575		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	492	29 575 494	496	29 575		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif, à la fin de l'exercice et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial			495	497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles			500	502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains			510	512	514	516	
	Constructions			520	522	524	526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540	542	544	546	
	Matériel de transport			550	552	4 051 554	556	4 051
	Autres immobilisations corporelles			560	562	564	566	
TOTAL			570	572	4 051 574	576	4 051	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

BBP Informatique 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise A. R. TRANSPORTS

Neant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A NATURE DES PROVISIONS			
Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice	
Diminutions : reprises		de l'exercice	
Montant à la fin de l'exercice			
Amortissements dérogatoires	600	602	604
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles	601	605
	Autres provisions réglementées *	610	614
Provisions pour risques et charges		620	624
Sur immobilisations		630	634
Provisions pour	Sur stocks et en cours	640	644
	Sur comptes clients	650	654
Autres provisions pour dépréciation		660	664
TOTAL		680	684
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Dotations		Reprises	

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982	(1)
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	8 644
Total des déficits restant à reporter		870	8 644

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		de l'article 154 bis du CGI dont facultatives versées en application du	325
		cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé			380
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entrepreneur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A. R. TRANSPORTS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 22/02/2021		et clos le : 31/12/2021		Données en nombre de mois 1 0	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106. le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	016			
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

(1) τ

Neant *

Exercice clos le										3 1 1 2 2 0 2 1										SIREN										8 9 4 7 3 6 8 2 6																																																	
Dénomination de l'entreprise																																								A. R. TRANSPORTS																																							
Adresse (voie)																																								27 RUE D'ALSACE																																							
Code postal										9 2 1 1 0										Ville										CLICHY																																																	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES																				901																				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS																				902																			
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE																																																																															
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES																				903																				NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'CTIONS																				904																			
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE																																																																															

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

N° SIREN (si société établie en France)	
Forme juridique	Dénomination
N° de détention	% de détention
Nb de parts ou actions	
Vole	Commune
Pays	
Code postal	
Adresse	

Forme juridique		N° SIREN (si société établie en France)		Voie		Commune		Pays	
Code postal		Adresse		N°		Voie		Pays	
Nb de parts ou actions		% de détention		Nb de parts ou actions		% de détention		Nb de parts ou actions	
Forme juridique		N° SIREN (si société établie en France)		Voie		Commune		Pays	
Code postal		Adresse		N°		Voie		Pays	

[illegible]

N° SIREN (si société établie en France)	
Forme juridique	Dénomination
N° Adresse	Ville
Code postal	Commune
Pays	

Nb de parts ou actions	% de détention
------------------------	----------------

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital	N° Département		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	Voie	% de détention	
Adresse :	N°	Commune	Pays	
Code postal	Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nb de parts ou actions	
Norm marital		% de détention		Nb de parts ou actions			
Date		N° Département		Commune		Pays	
N°		Voie		Commune		Pays	
Adresse :		Commune		Pays			
Code postal							

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 9 4 7 3 6 8 2 6

Dénomination de l'entreprise A. R. TRANSPORTS

Adresse (voie) 27 RUE D'ALSACE

Code postal 9 2 1 1 0

Ville CLICHY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 OCTOBRE 2022

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice. Après discussion et, lorsque personne ne demande plus la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suite :

- REPORT A NOUVEAU : NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2021** dont le total est de **36 122 €uros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total est de **3 446 €uros** et dégageant **un résultat déficitaire de 8 644 €uros**.

L'exercice social a une durée de **onze mois**, recouvrant la période du **22 Février 2021 au 31 Décembre 2021**.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Code de commerce Articles 9 et 11. Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 –
Articles 7, 21, 24-1°, 24-3°)

INFORMATIONS		
ANNEXE		
	PRODUITES	N/PRODUITES
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
<u>1/REGLES ET COMPTABLE</u>		
- Méthode d'évaluation	*	
- Changement de méthodes		*
- Dérogations		*
Informations complémentaires	*	
<u>2/COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>		
- Etat de l'actif immobilisé	*	
- Etat des amortissements	*	
- Etat des provisions	*	
- Etat des échéances des créances et dettes	*	
Informations complémentaires	*	
<u>3/ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>		
- Crédit bail		*
- Engagements financiers		*
- Dettes garanties par des suretés réelles		*
	*	
- Liste des filiales et participations		*
<u>4/AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>		

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de Prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la Méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais Accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une Réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie privée.

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et installations | 10 ans |
| • Installations techniques | 3 à 5 ans |
| • Matériel et outillage | 3 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

STOCK

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 C de la liasse fiscale.



SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SUR LE MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue à l'Article 233 quater du Code Général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 Décembre 2021**, se présente de la façon suivante (en annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2021**, s'est soldé par un résultat **déficitaire de 8 644 €uros** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbation.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble de monde économique.

Néanmoins nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudents en matière de prévision.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 Euros - SIRET : 894 736 826 00013

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLES

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-705 du 12 juillet 1985 et n° 87-416 du 17 juillet 1987.

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- Aucune prise de participation dans une société
Ayant son siège social sur le territoire de la
République Française

**CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION DES
COMPTES : (Article 1 341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983).**

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et du compte de résultat de **l'exercice 2021**, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice.
Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Articles L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1^{er} Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'Activité :

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité le secteur de :

Activité Résultats :

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information que vous jugerez utiles.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. S. H.', written over a horizontal line.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
04 Rue Pablo Néruda
92020 NANTERRE CEDEX

Clichy, le 23 Novembre 2022

Objet : Dépôt des comptes 2021

Messieurs,

Vous trouverez en annexe les différents imprimés constituant les liasses fiscales pour l'exercice 2021.

- 1 Exemple du bilan (actif passif)
- 1 Exemple du compte de résultat
- 1 Exemple des annexes
- 1 Exemple du rapport de gestion
- 1 Exemple de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et à la résolution d'affectation votée,
- 1 chèque de règlement

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

